

Conditions générales d'inscription et de participation aux camps Sports & Fun 2026

I. Dates

Les camps Sports & Fun 2026, organisés par la Ville de Carouge, auront lieu aux dates suivantes :

Pâques

- Du 13 avril au 17 avril 2026

Été

- Du 29 juin au 3 juillet 2026
- Du 6 au 10 juillet 2026
- Du 13 au 17 juillet 2026

- Du 3 au 7 août 2026
- Du 10 au 14 août 2026

Automne

- Du 19 au 23 octobre 2026

II. Admissibilité

Les camps sont ouverts aux enfants âgés de **6 à 12 ans** (le 1er jour du camp) et qui sont en bonne santé physique et aptes à s'adonner à une activité sportive.

Les enfants inscrits au camp doivent impérativement savoir suffisamment parler le français pour comprendre les moniteurs et les autres enfants et se faire comprendre d'eux.

Par leur inscription, les enfants et leurs représentants légaux acceptent et reconnaissent la validité des présentes Conditions générales.

Un enfant qui ne remplirait pas ces conditions ne peut pas s'inscrire et participer aux camps.

III. Lieu

Les camps de **Pâques** et **d'Automne** auront lieu principalement à **l'école du Val-d'Arve** (Rue Daniel-Gevril 13, 1227 Carouge).

Les camps **d'Été** auront lieu principalement à **l'école de la Tambourine** (Rue de la Tambourine 37, 1227 Carouge).

D'autres installations sportives extérieures de la commune pourront être utilisées selon la spécificité des sports pratiqués. Le lieu de rassemblement pour chaque camp sera situé au sein du préau de l'école associée.

IV. Horaires

Arrivée : entre 8h30 et 9h00

Départ : entre 17h00 et 17h30 (dernier délai !)

Les parents ou le représentant légal sont tenus d'annoncer l'arrivée et le départ de l'enfant auprès des moniteurs sur le lieu de rassemblement.

Il est de la responsabilité des représentants légaux de récupérer leur enfant immédiatement après la fin des activités de la journée, soit 17h30. La Ville de Carouge et les moniteurs ne pourront être tenus pour responsable en cas de problème hors des horaires du camp.

V. Encadrement

L'encadrement est assuré par des monitrices et moniteurs qualifiés et spécialisés dans l'enseignement du sport pour enfants. Le bien être de l'enfant étant la principale préoccupation des monitrices et des moniteurs.

VI. Matériel obligatoire

Les enfants doivent avoir chaque jour avec eux :

- une tenue de sport adaptée,
- une tenue de rechange,
- un maillot de bain (si activités aquatiques)
- un linge propre,
- une gourde d'eau,
- une paire de chaussures de sport d'extérieur,
- une paire de chaussures de sport d'intérieur,
- une casquette,
- une veste de pluie (type k-way),
- un pull ou haut à manches longues chaud,
- un sac à dos confortable.

Nous leur conseillons également de prendre une paire de lunettes pour la piscine (si activités aquatiques).

Durant les camps, **les téléphones portables et les montres connectées ne sont pas admis**. Les moniteurs se réservent le droit de **confisquer** les téléphones portables et les montres connectées en cas de **non-respect** de cette directive.

VII. Absences

Il est attendu des enfants inscrits qu'ils participent intégralement aux 5 jours de camp. En cas de force majeure, toute absence de l'enfant doit être signalée et justifiée au plus tard le matin avant 8h00 au numéro suivant : **079 138 67 07**.

VIII. Assurance

Les enfants doivent être assurés contre les risques d'accidents. Par ailleurs, les enfants doivent être couverts par une assurance Responsabilité civile (RC). Les parents ou le représentant légal assument la pleine responsabilité des dégâts matériels causés par les enfants, volontairement ou non.

La Ville de Carouge décline toute responsabilité en cas d'accident, de maladie, ou de dommages corporels ou matériels que pourrait subir l'enfant ainsi qu'en cas de vol ou de perte d'objets (de valeurs).

IX. Prix du camp

Le prix du camp comprend les repas, l'encadrement, le matériel et les activités. La tarification pour les 5 jours de camp s'effectue selon le tableau ci-dessous :

Pour un enfant	CHF 320.-
Dès le 2^{ème} enfant et les suivants	CHF 290.-

Aucune réduction ne sera appliquée, même si l'enfant ne participe pas à l'intégralité du camp.

Un rabais est accordé au 2^{ème} enfant et aux suivants à condition qu'ils vivent dans le même ménage même ménage et participent au même camp.

Toute personne nécessitant **une aide financière** pourra contacter le Service des affaires sociales de la Ville de Carouge à l'adresse sas@carouge.ch.

X. Inscription

L'enregistrement et l'inscription se font uniquement à travers la plateforme Infomaniak disponible sur le site officiel de la Ville de Carouge.

L'inscription aux camps ne sera considérée comme définitive qu'après réception du paiement. Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée.

Toute **modification** doit être demandée, par écrit et dans les plus brefs délais, au Service des Sports à l'adresse sports@carouge.ch.

XI. Annulation

Toute **annulation** devra se faire par écrit à l'adresse sports@carouge.ch.

La politique de **remboursement** est la suivante :

Annulation	Avec certificat médical	Sans certificat médical
Jusqu'à 30 jours avant le premier jour du camp	100% du prix du camp	50.- frais d'annulation
Jusqu'à 29 et 7 jours avant le premier jour du camp	100% du prix du camp	50% du prix du camp
Moins de 7 jours avant le premier jour du camp	100% du prix du camp	Aucun remboursement
Dès le premier jour du camp	CHF 50.- par jour complet d'absence	Aucun remboursement

Le certificat médical doit indiquer une incapacité complète de l'enfant à participer au camp ainsi que la durée de son incapacité.

En cas de force majeure, empêchant la réalisation totale des camps, la Ville de Carouge est tenue de rembourser intégralement les finances d'inscription déjà acquittées. Aucun autre type de dédommagement ne pourra être demandé.

La Ville de Carouge se réserve le droit d'annuler le(s) camp(s) Sports & Fun si le nombre d'enfants inscrits est insuffisant. Elle sera tenue d'informer les parties concernées dans les meilleurs délais et de procéder également au remboursement intégral des finances d'inscription déjà acquittées.

Dans le cas d'une annulation par la Ville de Carouge pour les raisons précitées, cette dernière ne serait pas tenue de proposer une solution de remplacement aux familles.

XII. Charte de l'enfant

Les enfants et leurs parents s'engagent à respecter la « Charte de l'enfant », qui promeut le respect, la sécurité et le fair-play pendant toute la durée des camps. Cette charte est disponible sur le site officiel de la Ville de Carouge.

XIII. Droits à l'image

Dans le cadre des différentes activités et animations du camp, des photos ou des enregistrements audiovisuels des enfants pourront être utilisés, puis diffusés uniquement à des fins promotionnelles des activités sportives et physiques de la Ville de Carouge à travers différents supports :

- Site web carouge.ch
- Réseaux sociaux (Instagram et page officielle de la Ville de Carouge sur Facebook)
- Site intranet de la Ville de Carouge
- Supports de communication sous format papier (journal communal, etc.)
- Infolettre électronique

Important : Les parents/représentants légaux qui n'autorisent pas l'utilisation et la diffusion des images de leur(s) enfant(s) à titre promotionnel par la Ville de Carouge doivent l'indiquer (en cochant la case adaptée) sur le formulaire lors de l'inscription.

Les parents ne pourront prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés dans cette présente section.

XIV. Dossier médical et allergies

Tout problème médical pouvant entraîner des répercussions sur les activités de l'enfant, sa sécurité et/ou sur son bien-être pendant le camp devra nous être signalé par écrit avant le début du camp à sports@carouge.ch.

Le parent ou représentant légal devra télécharger le document intitulé « Demande d'adaptations de repas pour allergies ou intolérances alimentaires », le remplir et l'envoyer dûment complété à l'adresse sports@carouge.ch **dans les 15 jours** suivant la soumission de l'inscription ou, **au plus tard, une semaine avant le début du camp**.

En acceptant les présentes Conditions générales, le parent ou représentant légal autorise le traitement des données personnelles d'identification ainsi que des données sensibles relatives à la situation de l'enfant (données de santé, régime alimentaire lié à la religion,...).

Important : Dans le cas où votre enfant serait concerné par une ou plusieurs éventuelles allergies alimentaires, nous évaluerons, en discussion avec la société de restaurateur mandatée, la possibilité de lui servir un repas adapté.

Nous nous réservons toutefois le droit de vous demander d'apporter le repas de votre enfant si nous estimons qu'il n'est pas possible d'adapter le menu du camp. Le cas échéant, aucun rabais sur les frais d'inscription ne pourra être octroyé.

XV. Renvoi

La Ville de Carouge se réserve le droit de refuser l'accès d'un enfant aux activités, avec effet immédiat et sans remboursement, **s'il ne respecte pas les règles de sécurité, la Charte de l'enfant et les présentes Conditions générales**.

XVI. Protection des données

Les données personnelles des participants et de leurs parents nécessaires à la gestion du programme des camps seront utilisées uniquement par la Ville de Carouge et ne seront pas transmises à des tiers, à l'exception des données liées aux allergies qui seront communiquées à la société de restaurateur mandatée.

XVII. Renseignements

Pour toute question, la Ville de Carouge se tient à votre disposition :

Service des Sports (SSPO)
Route du Val-d'Arve 92, 1227 Carouge
Tél : 022 307 89 70
E-mail : sports@carouge.ch

Pour toutes questions liées aux aides financières :

Service des affaires sociales (SAS)
Rue de la Débridée 3, 1227 Carouge
Tél : 022 308 15 30
E-mail : sas@carouge.ch

XVIII. For

Le droit applicable est le droit suisse. Le for exclusif est à Genève.

Carouge, janvier 2026.